

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice : 07

- qui ont pris part à
la délibération : 7

Séance du 2 septembre

L'an deux mil VINGT ET UN à 19 heures

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

Régénération 01/24/2021 9.3

Date de la convocation : 25.08.2021

Date d'affichage : 31.08.2018

30 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, la salle des Fêtes sous la
présidence de : Monsieur Guillaume LEGAY, Maire par
Intérim

Présents : Tous les membres en exercice

Monsieur Sébastien JUHEN a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N° 9.2021 – OBJET : DELIBERATION D'AIDE A L'ASSOCIATION SYLV' ACCTES
POUR DES TRAVAUX SYLVICOLES EN FORET COMMUNALE**

Le conseil municipal de Mijoux sollicite, après signature préalable d'une convention de travaux sylvicoles, le concours de l'association Sylv'ACCTES pour une aide aux travaux sylvicoles de dégagement sur une surface de 7.5 hectares sur la parcelle forestière B3, parcelle cadastrale B1664 et pour une aide aux travaux sylvicoles de complément de plantation à la régénération naturelle sur une surface de 2 hectares sur les parcelles forestières H1 et G1 de la forêt communale, parcelles cadastrales A103, H109 .

Le pourcentage de l'aide sollicité sur les 9.5 hectares de la forêt communale est de 50% sur un montant HT de 5712.45 Euros soit 2856 Euros.

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, il est décidé

- **De dire que l'inscription** des crédits budgétaires nécessaires sera affectée à la prochaine décision modificative du budget de la commune
- **d'Autoriser** Monsieur le Maire par intérim à **signer toute pièce relative à ce dossier** de demande d'aide sylvicole à l'association Sylv'ACCTES 2021

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 7 VOIX

Mmes VIALLET, COUTURIER, MM. JF. JOLY, C. GROSGURIN, D. JULLIARD, S. JUHEN, G. LEGAY

Délibération 01247.2021.9.5

FAIT ET DELIBERE A MIJOUX, les jours mois et an susdits ;

Pour copie conforme, le maire par intérim,

Guillaume LEGAY

